



Compte-rendu du premier conseil d'école maternelle Tour d'Auvergne du 6 novembre 2014

Tour de table :

Les membres du conseil d'école :

Evelyne Bouchouicha, directrice,

Les enseignants : Patrick Pochet, Anne-Cécile Corre, Fatima Amiri, Angélique Laurent, Angélique Nérestan, Catherine Le Guyadère, Annie Aulaire, Julie Dris

Bernadette Samama, représentante de la municipalité,

Jean-Pierre GIRARD, DDEN,

Pour les représentants de parents d'élèves (RPE) : François Decaen, Saadi Naït-Chalal, Nathalie Marlin, Audrey Fonfria, Caroline Ngo, Sylvie Né, Bouchra Elabdi, Shérazade Nid, Dalila Abderrezak, Christine Brune, Sylvie Chapoy, Eva Rodrigues Jouini

Invitées : Aurora Nardy, responsable centre de loisirs ; Pascale Suppiot, maître E pour le RASED.

1 / Installation des membres du conseil et élections des RPE :

Tour de table de présentation, suivi des données relatives aux élections des représentants de parents d'élèves :

356 inscrits

160 votants

5 bulletins nuls

155 voix FCPE

Quotient électoral = 44,94 %

2 / Règlement intérieur :

La nouvelle organisation des temps scolaires mais également le nouveau règlement départemental et le nouveau Code de l'Éducation impliquent l'ajout d'éléments au règlement intérieur de l'école.

La directrice procède à la lecture des modifications. Chaque partie est votée. Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

Mme Bouchouicha fait ensuite les **remarques** suivantes :

- **TPS** : suite à l'inscription dans les textes de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, la classe de TPS a été labellisée. Ainsi, les enfants bénéficient d'un accueil dans une classe spécifique, ce qui n'est pas le cas dans toutes les écoles de Colombes proposant une TPS (6 classes en tout sur la ville).
- **TAP** : beaucoup d'enfants restent le vendredi après-midi sans être inscrits en mairie.
- **Centre de loisirs** : il faudra faire une préinscription avant chaque période de vacances.
- **Horaires de l'école** : trop de parents ne respectent pas les horaires d'ouverture et d'arrivée des enfants. Cela perturbe le fonctionnement de l'école et gêne le démarrage de la classe. Il faut être plus ferme avec les parents régulièrement retardataires.

- **Arrivée à l'école** : les enfants doivent être déposés **dans** leur classe.
- **Accompagnement** : **rappel** - les frères et sœurs des enfants de maternelle ne sont pas toujours assez âgés pour les accompagner et les récupérer à l'école.
- **Cantine** : il y a plus d'enfants de TPS et PS qui fréquentent la cantine cette année (3 classes ½ pour les 2 niveaux). En conséquence les places au dortoir ne sont plus suffisamment nombreuses.
- **Cahier de réussite** : il est destiné à remplacer le livret scolaire. Plus ludique, il permettra aux parents de mieux se rendre compte du travail de leurs enfants.
- **PPMS** : toutes les écoles du département sont concernées. Cette année, il s'agit de simuler un accident avec dégagement de gaz toxique. Il aura lieu le jeudi 13 novembre le matin.
Pour plus d'infos : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_89358/le-plan-particulier-de-mise-en-surete-ppms

3 / Vie de l'école :

- **Rentrée scolaire** : dans la classe de PS8, l'enseignante titulaire était en congé de maternité à la rentrée. Elle était remplacée par Anne-Violaine Sénéchaud. Elle est actuellement en arrêt maladie pour 1 mois. Eymard la remplace pour le moment. La directrice ne sait pas si elle sera prolongée.
- **Effectifs** : des livraisons de logements sont en cours. S'il y a trop d'arrivées, l'école aura besoin d'une ouverture de classe. Problème : il n'y a plus de locaux disponibles. L'école a déjà une classe de GS externalisée en élémentaire.

La directrice informe que le classement en RRS est maintenu pour 3 ans.

- **Sorties** :

PS = les classes de Patrick Pochet et Anne-Violaine Sénéchaud sont allées à Cergy cueillir des pommes. Il y a eu une animation sur le jus de pommes. La sortie a été très réussie et appréciée des enfants.

MS = les classes de Catherine Le Guyadère, Annie Aulaire et Fatima Amiri : visite à Paris de la grande galerie de l'évolution et de la ménagerie du jardin des plantes. Cette sortie s'inscrit dans un projet de travail de classification des animaux.

MS = classe de Fatima Hamira : elle aimerait emmener ses élèves au musée du quai Branly, mais seuls 21 enfants sont acceptés.

Novembre : spectacle « Dis-moi pourquoi ? » à la cave à Théâtre.

Décembre = cinéma.

GS = la sortie est en cours de programmation. Il y a un projet sur une visite de la cité des enfants à la Villette en mai à condition que la mairie continue à financer en partie cette sortie. La découverte d'un musée est également prévue. Les enseignantes hésitent entre le musée Daubigny et celui d'Auvers-sur-Oise.

Mme Bouchouicha indique que des demandes de cinémas scolaires sont en cours.

Anne-Cécile Corre = sa demande de cinéma a été acceptée, elle attend une réponse pour un spectacle.

Angélique Nérestan = cinéma accepté.

Angélique Nérestan adresse une réclamation à Mme Samama : la bibliothèque n'est plus accessible cette année pour les maternelles.

Mme Samama répond que ce choix a été fait car il y a moins de créneaux horaires disponibles pour les écoles.

Les enseignants répondent que c'est fort dommageable car il y a déjà peu de sorties adaptées aux petits à Colombes.

- **Projet de mini-musées** : réalisés par les GS, ils seront présentés dans différents points de l'école. Le but est de présenter le concept du musée aux enfants qui n'y ont pas accès dans le cadre familial.
- **Sport** :
L'école a une plage horaire pour les MS et GS au gymnase. Les séances ont lieu avec un éducateur sportif.

Piscine : supprimée il y a 8 ans pour les maternelles.

Patinoire : supprimée il y a 3 ans pour les maternelles. Elle a été remplacée cette année par la gymnastique sur 1 trimestre. La directrice précise toutefois qu'il n'y a qu'un seul intervenant pour toutes les écoles de Colombes.

Jeux d'opposition : concerne les GS, ils auront lieu au retour des vacances de fin d'année.

Parcours athlétiques : se dérouleront en mai.

- **RASED** : l'année dernière, le réseau bénéficiait d'une équipe de 3 personnes. Mme Poulain, maître G, est partie en retraite. Elle n'a pas été remplacée (poste vacant, non fermé). Cette année, il ne reste donc que 2 intervenants :
Mme Fajol, psychologue. Elle travaille sur 5 écoles. Son travail nécessite l'accord des parents.
Mme Suppiot, maître E, qui est rattachée à la primaire Tour d'Auvergne et aux 6^{ème} du collège. Elle n'a pas besoin de l'autorisation des parents pour prendre les enfants en charge. Ses missions sont larges. En maternelle, elle interviendra dès janvier sur langage et les acquisitions de vocabulaire auprès des GS. En élémentaire, elle travaille avec les cycles 2 et si elle a du temps avec les cycles 3.
Mme Suppiot informe le conseil qu'elle prendra sûrement sa retraite l'année prochaine. Il n'y a que 95 postes sur le département, elle doute donc d'être remplacée.
- **Question des RPE** : la directrice intervient-elle toujours auprès des TPS dans des ateliers de langage ?
Mme Bouchouicha indique qu'elle travaille chaque jour avec des groupes de 2 à 3 enfants durant 15 min. Cela concerne les élèves en difficulté, elle travaille à partir d'images.
Des réunions entre enseignants de toutes les TPS de la circonscription, labellisées ou non, doivent avoir lieu pour échanger sur leurs expériences. En outre, ces classes ont l'obligation de travailler avec une crèche afin d'accueillir des enfants ponctuellement. Pour info, la nouvelle crèche située rue de Franckental ouvrira le 1^{er} avril.

4 / Coopérative :

Tous les enfants y les enseignants y adhèrent, même s'ils n'ont pas fait de don. L'école est affiliée à n à l'OCCE dont la cotisation est de 1,30 euros par enfant.

- **Recettes** : Fête de l'école = 1 500 € ; Photos de classes = 30% reversés à la coopérative ; Dons des parents = de 156 à 480 € selon les classes. Ils sont mis en commun et répartis entre les classes.
- **Dépenses** : chaque classe bénéficie de 200 €. Un versement supplémentaire allant jusqu'à 100 € peut être réalisé en cas de besoin particulier pour un projet ;
 - Produits pharmaceutiques : poches à glace, thermomètres intérieurs ;
 - Paillasons pour les entrées des toilettes (pour éviter les accidents dus aux chutes - ils avaient été demandé à la mairie, mais la réponse a tardé à venir) ;
 - Toiles cirées ;
 - Spectacle de marionnettes « Pierre et le Loup » en intégralité ;
 - Spectacle « Au pays de l'alphabet » en partie ;
 - Marionnettes « Pierre et le Loup » ;
 - Imagiers et DVD supports pédagogiques ;
 - Assurance annuelle du matériel ;
 - Visite de l'expo « Ombre et lumière » à la Cité des sciences en intégralité ;
 - Aménagement du petit jardin (mobilier) ;
 - Entrées au centre Pompidou ;
 - Achats pour la fête de l'école (pain, viande, frites, cannettes, huile...) 600 € ;
 - Projet culturel de proximité : 1 musicien et 1 comédien 300 € par la coopérative et 700 € par la mairie.
- **Information aux parents** : Anne-Cécile Corre précise qu'en fin d'année, un compte-rendu par classe sera établi à destination des parents pour présenter les dépenses. Ex : albums étudiés en classe, ustensiles de cuisine, serres d'élevage de papillons et d'insectes...).
- **Cartouches d'encre** : un pack par an est remboursé par classe sur la coopérative. Certaines classes en ont déjà utilisé 3. Ils servent entre autre à faire des photocopies couleurs pour les cahiers des enfants.

- **Dons en nature** : ils sont également possibles : puzzles, papier de brouillon, crayons, peinture, jeux, livres, plats pour la cuisine.... Le choix est vaste.

5/ Réforme des rythmes scolaires :

- **Bilan des enseignants** concernant le nouveau rythme mis en place dans les écoles de Colombes :
 - pas de diminution des temps d'apprentissage les lundis, mardis et jeudis ;
 - le temps de travail est mal réparti dans la semaine ;
 - le jeudi est une journée très difficile, les enfants n'ayant pas eu la coupure du mercredi ;
 - le week-end est trop long et les enfants ont du mal à revenir à l'école le lundi.
- **Bilan de la responsable du centre de loisirs** : le lundi, la reprise est difficile, surtout avec les tous petits, après 2,5 jours de week-end ;
Mercredi après-midi : les enfants sont très fatigués ;
Jeudi : beaucoup d'excitation et d'énerverment ;
Vendredi après-midi : c'est très dur.

- **Recrutement TAP** : suite au manque de personnel encadrant (6 animateurs manquant), les équipes de centres de loisirs ont refusé de démarrer les TAP. Ils ont choisi de faire grève pour dénoncer les mauvaises conditions de sécurité.

- **Sorties extérieures** : Jeunesse et Sports, qui gère la réglementation des TAP, a validé un taux d'encadrement de 1 adulte pour 14 enfants. C'est acceptable dans les locaux. Mais en sortie, les conditions de sécurité optimum pour les enfants ne seraient pas réunies. Donc, des activités extérieures aux locaux de l'école sur les TAP ne sont pas envisageables.

La responsable du centre informe avoir fait une demande auprès de la mairie pour obtenir des effectifs supplémentaires. La municipalité accepte un système de bénévolat des parents. Aurora Nardy indique qu'elle acceptera cette éventualité seulement après accord écrit de Jeunesse et Sports et uniquement pour l'accompagnement des animateurs.

- **Intervenants** : 8 animateurs, 1 intervenant extérieur, 1 association (CSC Europe).
- **Effectifs** : Aurora Nardy est partisane d'adapter les groupes en fonction du nombre d'enfants présents/absents ainsi que du désir d'activité de chacun. Le fonctionnement écrit (inscription des enfants dans des ateliers bien précis) ne peut être suivi dans le réel.

La directrice fait toutefois remarquer que l'anglais nécessite un apprentissage régulier pour obtenir des acquis. Les enfants inscrits à ces ateliers devront donc les suivre avec assiduité. 2 ateliers d'anglais sont possibles par vendredi, de 13h30 à 15h puis de 15h à 16h30.

- **Fréquentation** : si elle est inégale chaque semaine, il est très difficile de gérer les encadrements. Un papillon a été distribué en début d'année avec une date butoir d'inscription.

La directrice fait remarquer que de nombreux parents n'ont pas compris la différence avec l'inscription faite en mairie.

- **Ateliers proposés** :

Multisport (sauf basket actuellement l'intervenant est en arrêt) ;
Sciences ;
Contes, articulés avec...
...arts plastiques ;
Anglais ;
Jeux musicaux ;
Danse

- **Choix des activités** : les choix des enfants ne peuvent être respectés au vu du nombre d'enfants participants et de la structure des locaux.
Concernant l'anglais, les groupes sont établis, les cours ont lieu dans l'école. Cet atelier ne concerne que les GS.

- Une demande d'**accès au gymnase** pour les maternelles a été envoyée à la mairie. Aurora est disposée à partager cette structure avec les élémentaire, elle n'a pas besoin de toutes la surface. Elle indique être dans l'attente d'un retour du service Sport.

- Toute **communication** vers les parents doit passer par Mme Leghmara et être validée par elle. Cela bloque le fonctionnement du centre et ne permet plus de réactivité.
Les RPE indiquent comprendre cette procédure pour les choses importantes. Toutefois, pour communiquer rapidement aux parents où récupérer les enfants à 16h30 après les TAP, ce sont les RPE qui ont fait un affichage pour gagner du temps.
Les RPE et Mme Nardy demandent à Mme Samama d'intervenir auprès de Mme Leghmara pour assouplir cette procédure.
- **Sortie du vendredi à 16h30** : elle pose toujours problème. Les parents sont pressés, beaucoup ont également des enfants en élémentaire. La signature obligatoire des cahiers de sortie complique l'organisation. Certains parents n'ont toujours pas intégré où ils doivent récupérer leur enfant.
Aurora rappelle que la loi, renforcée par le plan Vigipirate interdit normalement aux parents de pénétrer dans les locaux des écoles. C'est une tolérance à la Tour d'Auvergne.
- **Cas particuliers** : les enfants scolarisés en TPS et PS ne peuvent actuellement être intégrés aux ateliers de TAP. Du fait de la sieste, il est compliqué de les intégrer dans des ateliers en cours.
En fonction de l'heure de réveil, ils peuvent rejoindre l'atelier d'arts plastiques. Mais souvent, ils préfèrent être tranquilles dans le coin bibliothèque ou faire simplement des jeux.
De plus, il n'y a pas d'ATSEM après 15h. Il faut donc gérer le réveil des 30 à 40 enfants présents le vendredi après-midi. Aurora, normalement déchargée pour assurer la bonne coordination des ateliers et des animateurs, doit intervenir en soutien au dortoir.
Enfin, les groupes sont déjà établis à 16 enfants. Ainsi, les TPS et PS choisissent ce qu'ils veulent faire.

Le sujet est très vaste, le conseil d'école ne peut en assumer la totalité des débats. Les RPE demandent l'organisation d'une réunion spécialement consacrée aux TAP. Les RPE demandent que soit organisée une réunion spécialement consacrée aux TAP.

6/ Travaux d'extension de l'école :

Mme Samama indique que le projet est arrêté pour cause de manque de budget.

La directrice demande ce qu'est devenue l'enveloppe attribuée par l'ANRU.

Les RPE insistent sur le fait qu'avec la livraison des nouveaux logements dans le quartier, les effectifs de l'école vont encore augmenter. L'école est déjà trop petite, une classe est externalisée... Comment aider Mme Samama pour soutenir notre demande auprès de la mairie ? Quelles pièces lui apporter ?

Mme Samama répond qu'un diagnostic avait été réalisé par un cabinet qui a fermé depuis. Mais elle espère que ce diagnostic est toujours valide. Cependant, l'argent dévolu à l'extension de l'école a été utilisé pour autre chose.

Les RPE demandent également ce qui se passera si les écoles de la Tour d'Auvergne sont déclassées de RRS dans 3 ans. Les effectifs des classes ne seront plus plafonnés, les directrices ne pourront user de cet argument pour éviter de trop nombreuses nouvelles inscriptions.

La directrice propose de demander un entretien avec le maire adjoint en charge des travaux et Mme Samama.

7/ Autres travaux :

Réalisés : la cour de l'école a été refaite à neuf. Une nouvelle structure de jeux, des bancs et des chevaux sur ressort ont été installés. Les cabanes ont été repeintes par les agents de la ville. La peinture a toutefois été achetée sur les crédits de la coopérative pour avoir la couleur souhaitée (en harmonie avec le château fort).

Des peintures au sol ont été tracées par les parents un samedi matin.

A la demande renouvelée du centre de loisirs, une gâche extérieure a été posée au niveau de la grille de l'école.

Demandés : outre l'extension du bâtiment qui reste LA priorité :

Pose de double vitrage et de store électriques : actuellement, problèmes d'infiltration en cas de fortes pluies et de montée excessive de température l'été.

Remise en peinture du hall d'entrée et de la montée d'escalier.

Pose d'un évier inox dans le réfectoire.

Demande de l'accueil de loisirs : faire remonter le bouton de fermeture de la porte de l'école. Il est accessible aux enfants ce qui pose problème en terme de sécurité (les enfants peuvent ouvrir la porte). Mme Nardy se heurte à l'obligation de mise en accessibilité des locaux pour les PMR.

8/ Démolition du 32-34 :

Pour les RPE, le dossier est suivi par M. Naït-Chalal, secondé par M. Alvarado, ingénieur en construction. Ils sont en relation directe avec les services de la mairie ainsi qu'I3F. Des rencontres ont lieu régulièrement.

A la demande des RPE, des appareils de mesures de poussières en extérieures (notamment particules d'amiante) ont été installés dans les cours d'école fin octobre. Une première mesure, servant de base de contrôle, a été réalisée avant le désamiantage. Lors de la phase de désamiantage, des mesures seront réalisées chaque semaine.

Cependant, les travaux sont actuellement stoppés par les locataires de l'immeuble suite aux trop nombreuses nuisances subies : insécurité, bruit, poussière, coupures de courant, d'eau...

Les personnels et les enfants scolarisés dans les écoles de la Tour d'Auvergne quant à eux ont dû supporter le marteau piqueur et la scie durant plusieurs semaines.

La phase de désamiantage est celle qui inquiète le plus enseignants et parents. Il faut toutefois souligner que ce type d'intervention est particulièrement encadré. Les RPE resteront attentifs lors de sa réalisation.

9/ Questions diverses

- **Panier à doudous** : les RPE font remarquer qu'ils trouvent que le panier à doudous est un concept peu hygiénique. Ils aimeraient que les enfants aient un sac à dos dans lequel mettre le doudou et le change (enfants de TPS et PS).

Les enseignants répondent qu'il ne leur serait pas facile en termes d'organisation de gérer tous les enfants avec des sacs. Au moment de la sieste, les enfants sont installés dans les dortoirs et une personne fait le tour avec le panier à doudous dans lequel chaque enfant se sert.

Les RPE proposent dans ce cas que chaque doudou soit enfermé dans un petit sac individuel au nom de l'enfant ce qui éviterait la propagation des germes en temps d'épidémie (grippe, gastro...) mais également des poux.

Ce point sera discuté par l'équipe enseignante.

- **Prévention de la violence** : Sylvie Chapoy a monté cette action en partenariat avec les directrices des écoles primaires. Elle a pris contact avec une association spécialisée afin de définir les possibilités d'intervention dans les écoles. Des actions seront menées en élémentaire et maternelle au niveau des GS. Des parents pourront assister à ces séances en tant qu'observateurs afin de faire de la prévention par la suite. L'association vend également des mallettes de prévention.

Sylvie Chapoy insiste sur le fait que les professionnels de l'association partent de la parole des enfants et les font réfléchir sur leurs propres agissements.

Un café débat est également prévu à la MJC afin de sensibiliser les adultes, parents ou professionnels de l'éducation, encadrants, animateurs... Le but est de toucher un public le plus large possible.

- **Opération gilets jaunes** : Bouchra Elabdi remercie Mme Samama qui a soutenu sa demande de rendez-vous auprès de Mme Vignon. Cette dernière est très intéressée par le projet. Elle va tenter de trouver des financements. Elle souhaite également mettre en place des actions de prévention routière dans les écoles, des visites de la caserne, des interventions de la police... dans le cadre des TAP.

LA SEANCE EST LEVEE.

ANNEXES

- 1-Ordre du jour de la séance
- 2-Glossaire des sigles et termes spécifiques
- 3-Règlement intérieur

Colombes, le 16 octobre 2014



Ecole Maternelle de La Tour
d'Auvergne

10 rue de Legnano 92700 Colombes

☎ 01 56 47 19 80

✉ 0920642y@ac-versailles.fr

CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 6 NOVEMBRE

Madame, Monsieur,

Le premier conseil d'école de l'année scolaire 2014/2015 se réunira le

Jeudi 6 Novembre 2014

Avec à l'ordre du jour :

- 1- Installation des membres du conseil d'école
- 2- Règlement intérieur : lecture, modifications à apporter et approbation.
- 3- Vie de l'école
- 4- Point sur la coopérative de l'école
- 5- Mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires
- 6- Travaux d'extension de l'école
- 7- Travaux réalisés et à demander pour le budget 2015
- 8- Démolition du 32/34 avenue de l'Europe
- 9- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer Madame,
Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Madame Bouchouicha, directrice

Annexe 2 : Glossaire des sigles et termes spécifiques

RPE = Représentants des parents d(élèves

RRS = Réseau de Réussite Scolaire

DASEN = Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

RASED = Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté

Maître E = chargée de l'aide spécialisée à dominante pédagogique (concerne les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités).

Maître G = chargée de l'aide spécialisée à dominante rééducative (concerne les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires).

IEN = Inspecteur ou Inspectrice de l'Education Nationale

DSDEN = Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

DDEN = Délégué Départemental de l'Education Nationale

TAP = Temps d'Activités Périscolaires

PMR = Personne à Mobilité Réduite

PPMS = Plan Particulier de Mise en Sécurité

Primaire = le primaire regroupe les écoles maternelle et élémentaire

Cycle 2 = cycle des apprentissages fondamentaux regroupant les niveaux de Grande section, CP et CE1

Cycle 3 = cycle des approfondissements regroupant les niveaux CE2, CM1 et CM2

Ecole Maternelle LA TOUR D'AUVERGNE
10 rue de LEGNANO
92700 COLOMBES
01 56 47 19 80

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il comporte des modalités de transmission des valeurs et des principes de la République, respecte la convention internationale des droits de l'enfant et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (code de l'éducation).

L'organisation et le fonctionnement de l'école doivent permettre d'atteindre les objectifs du code de l'éducation, en particulier la réussite scolaire et éducative de chaque élève, ainsi que d'instaurer le climat de respect mutuel et la sérénité nécessaires aux apprentissages.

1- INSCRIPTION ET ADMISSION

Tout enfant âgé de trois ans peut être scolarisé à l'école maternelle. Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission d'enfants étrangers ou de migrants.

La scolarisation des enfants de deux ans révolus doit être développée. Les Tout-petits sont accueillis dans une classe spécifique.

Les familles doivent tout d'abord procéder à l'inscription administrative en mairie. Il leur sera délivré un certificat d'inscription scolaire.

Ensuite, elles prennent rendez-vous avec la directrice qui enregistre l'inscription lors d'un entretien avec la famille en présence de l'enfant.

Les enfants de familles itinérantes doivent être accueillis quelle que soit la durée du séjour.

Tout enfant présentant un handicap ou un trouble invalidant de santé est inscrit dans l'école la plus proche du domicile. Un projet personnalisé de scolarisation décidé par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) évalue les besoins de l'élève et son adaptation.

Les enfants atteints de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire sont admis à l'école et doivent pouvoir poursuivre leur scolarité en bénéficiant de leur traitement ou de leur régime alimentaire, dans des conditions garantissant leur sécurité. Le projet d'accueil individualisé (PAI) a pour but de faciliter l'accueil de cet élève. Il organise les modalités particulières de sa vie à l'école et ses besoins thérapeutiques.

2- FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une bonne fréquentation régulière, dès la rentrée scolaire et quel que soit l'âge de l'enfant.

Une bonne fréquentation est en effet souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant, pour ses apprentissages et la préparation au devenir élève.

Il est tenu un registre d'appel sur lequel sont mentionnées, pour chaque classe, les absences des élèves inscrits.

En conséquence, les familles sont tenues de faire connaître le motif précis des absences de leur enfant. En cas de **maladie contagieuse**, un **certificat de non contagion** sera demandé (tout cas de rubéole ou autre maladie infantile doit être immédiatement signalé à la directrice qui informera les mamans enceintes).

En cas de fréquentation irrégulière, la directrice devra insister sur ce point auprès de la famille. Après avoir réuni l'équipe éducative et sollicité l'avis de l'Inspectrice de l'Education Nationale, une radiation de l'école peut être décidée.

L'enfant qui fréquente l'école maternelle, doit participer à toutes les activités.

3-VIE SCOLAIRE

Horaires

9 h à 12 h : ouverture des portes à **8h50** **Les lundis, mardis**

13h30 à 16h30 : ouverture des portes à **13h20** **et jeudis**

Les mercredis et vendredis de 9 heures à 12 heures

Les temps d'activités périscolaires (TAP) ont lieu le vendredi après-midi (gratuits pour les familles.)

Les familles sont priées pour la bonne marche du service de respecter les horaires.

En cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté évidente, un courrier sera remis à la famille et l'avis du conseil d'école pourrait être demandé (arrivées précoces, départs tardifs)

Un élève ne peut quitter l'école pendant le temps scolaire qu'accompagné d'une personne accréditée, sur demande écrite de ses parents.

Des activités pédagogiques complémentaires sont mises en oeuvre de 16h30 à 17h15 les lundis et jeudis pour favoriser la réussite de tous les élèves. Les parents sont informés par courrier du dispositif proposé à leur enfant. L'autorisation doit être signée des parents.

Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

L'école maternelle joue un rôle primordial dans la scolarisation de l'enfant ; tout doit être mis en oeuvre pour que son épanouissement et son accès aux apprentissages y soient favorisés.

Un enfant momentanément difficile pourra, être isolé, sous la surveillance d'un adulte pendant un temps très court, nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie du groupe

En cas d'inadaptation d'un enfant au milieu scolaire, la situation de cet enfant doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative.

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE).

Un accueil de loisirs municipal fonctionne dans les locaux de l'école .

L'inscription se fait à la mairie par l'intermédiaire du contrat municipal de rentrée scolaire.

Ce service s'adresse aux familles dont les deux parents travaillent.

Une dérogation peut être accordée pour certaines familles n'étant pas dans ce cas et souhaitant bénéficier de l'accueil de loisirs. Son responsable peut donner les modalités d'inscription.

Tous les jours d'école : le matin de 7h45 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

Le mercredi après-midi et les vacances scolaires de 7h45 à 18h30 sur inscriptions

Nous rappelons que l'accueil de loisirs est un service municipal payant et facturé en fonction du quotient familial.

Les temps d'activités périscolaires ont lieu le vendredi après-midi; ils sont gratuits pour les familles.

Restauration scolaire

Concernant la restauration scolaire l'inscription se réalise sur des jours fixes, pour toute l'année scolaire correspondant à des repas réservés et donc facturés, les conditions en sont précisées dans le règlement intérieur de la restauration.

La restauration du mercredi est ouverte aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs l'après-midi. Des dérogations peuvent être étudiées par la mairie. La restauration du vendredi midi est ouverte à tous les enfants inscrits.

4 – HYGIENE ET SECURITE

Certains objets sont **interdits** : bijoux, allumettes, objet coupant ou pointu, jouets dangereux..

En cas d'accident provoqué par l'un de ces objets apportés de la maison, la responsabilité civile des parents se trouverait engagée (ex : aucun vêtement ne doit comporter d'épingles). De même, les enfants ne doivent pas venir à l'école avec de la nourriture ou boisson. Le petit déjeuner doit être pris à la maison.

L'école décline **toute responsabilité** en cas de perte ou de détérioration de bijoux.

Le personnel enseignant et les Atsem ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) si ce document le prévoit. Le dossier du projet d'accueil individualisé est à retirer auprès de la directrice. Une visite médicale est nécessaire ainsi qu'un certificat médical.

En cas de présence de poux ou de lentes, les parents sont priés de la signaler et de soigner leurs enfants.

Il est formellement **interdit de fumer** dans le périmètre scolaire.

De plus, il est demandé au personnel de l'école ainsi qu'aux parents d'élèves de ne pas utiliser leur **téléphone portable** dans les locaux scolaires, en présence des enfants.

La présence d'animaux en classe est soumise à des conditions rigoureuses d'hygiène ; une attention toute particulière devra être portée aux risques d'allergie.

Le linge prêté par l'école doit être rendu lavé dans les meilleurs délais.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant , y compris les gants et bonnet.

Echarpe et foulard: Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents de ne pas mettre d'écharpe ou foulard à leur enfant, ceux-ci pouvant s'enrouler dans les roues de vélo ou s'accrocher dans la cour de récréation.

EXERCICES DE SECURITE

Des exercices de sécurité incendie ont lieu 2 fois par an

Les consignes de sécurité doivent être affichées dans chaque classe et dans les locaux collectifs.

Un plan de prévention et de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) doit être élaboré. Chaque année, est réalisé un exercice de simulation.

PORT DE LUNETTES : Si l'enfant doit porter ses lunettes en permanence, y compris lors de la récréation, un certificat médical est à fournir.

Il est conseillé d'assurer les lunettes en cas de perte ou casse.

5- SURVEILLANCE

L'Institution scolaire assure la responsabilité des élèves qui lui sont confiées. La surveillance des élèves, durant les heures d'activité scolaire, doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée.

Pour certaines activités scolaires se déroulant à l'extérieur pendant le temps scolaire, les enseignantes peuvent solliciter la participation de parents volontaires agissant à titre bénévole.

Dans tous les cas, chaque enseignant demeure responsable des élèves qui lui sont confiés.

Accompagnement: Nous attirons tout particulièrement l'attention des familles sur les dangers encourus par les jeunes enfants pendant le trajet à l'école.

Les parents ou les personnes responsables sont tenus obligatoirement de remettre les enfants au service d'accueil, animateurs ou enseignants en fonction des horaires. La responsabilité de l'école et de l'accueil de loisirs ne peut être engagée pour les enfants qui attendraient à la porte de l'école avant l'heure d'ouverture.

A 8h50, les enfants doivent impérativement être conduits dans leur classe.

Il est vivement conseillé aux familles de ne pas s'attarder dans la classe ou le couloir, cela gêne le service et semble contraire à l'intérêt de l'enfant.

Les enfants sont repris à la fin de chaque demi-journée ou journée par les parents ou toute personne nommément désignée, par écrit et présentée par eux à l'enseignant ou à la directrice.

En aucun cas, les élèves ne peuvent quitter l'école seuls.

En ce qui concerne les frères et sœurs, une **autorisation permanente des parents** doit être remise en début d'année scolaire sur la fiche de renseignements, mais nous attirons l'attention des parents sur les difficultés pour un enfant trop jeune de venir chaque jour chercher des plus petits à la maternelle.

6 – LE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative.

- La concertation a lieu entre autre dans le cadre du conseil d'école où siègent les représentants de parents élus au conseil d'école (approbation du règlement intérieur et avis sur le projet d'école.
- Dans l'intérêt des enfants, les relations doivent s'établir dans l'équipe éducative (enseignants, animateurs, parents)
- Si un enfant est en difficulté, l'école convoque la famille qui est priée de se rendre à cette convocation dans l'intérêt de l'enfant.
- Si les parents souhaitent rencontrer l'enseignante, celle-ci peut les recevoir à un moment compatible avec l'exercice de ses fonctions et sur rendez-vous.
- Une réunion préparatoire à la rentrée des nouveaux petits a lieu au mois de juin.
- Une réunion dans chaque classe est organisée après la rentrée scolaire. La présence des parents est vivement conseillée.

Le livret scolaire ou cahier de réussite est communiqué aux parents au moins une fois en petite et moyenne section et deux fois en grande section.

Autorité parentale :

C'est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

En principe, elle est exercée conjointement par les deux parents.

En conséquence, les décisions éducatives relatives à l'enfant requièrent l'accord des deux parents. Cependant, un parent peut seul faire un acte usuel de l'autorité parentale, l'accord de l'autre étant présumé.

Si les parents ne vivent pas ensemble et s'ils sont en désaccord, la copie de la décision judiciaire doit être transmise à la directrice.

7- DISPOSITIONS FINALES

Ce règlement tient compte des dispositions du dernier règlement type départemental et du code de l'éducation. Il est affiché et remis aux familles en début d'année. Il est révisé chaque année lors de la première réunion du conseil d'école.

Découper ce petit papillon, le coller dans le cahier de correspondance et garder le règlement.

Je soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

date et signature :